

Affaires de la société

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **59 (1908)**

Heft 12

PDF erstellt am: **23.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Affaires de la Société.

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité permanent.

Séance du 5 décembre 1908, à Berne.

1. Le Comité permanent se constitue comme suit :

Vice-président : M. Enderlin.

Caissier : „ von Arx.

Secrétaire : „ Etter.

Suppléant : „ Müller.

Le président, M. Muret, a été désigné par l'assemblée générale de Sarnen.

2. M. Cadotsch, inspecteur forestier à Seewis, est nommé membre de la Société.

3. M. Enderlin est chargé de faire des propositions au Comité de la Société pour la protection des sites (Heimatschutz), en vue d'une action commune dans le domaine des forêts de réserve.

4. Les conclusions des rapports Biolley et Arnold, relatives au perfectionnement des agents forestiers, sont distribuées aux membres du Comité, afin de les étudier et de les discuter dans une prochaine séance.

Communiqué du secrétaire.



Communications.

Budget de l'Inspection fédérale des forêts pour l'exercice 1909.

Voici quelques chiffres de ce budget, qui nous intéressent plus particulièrement :

	En 1909	En 1908
1. Traitements, indemnités de déplacement, frais de bureau, etc.	fr. 54,700	53,800
2. Subsidés aux traitements et vacations du personnel forestier	„ 350,000	320,000
3. Subventions en faveur de l'assurance	„ 8,000	6,000
4. Examens relatifs au service forestier supérieur	„ 4,000	5,000

Le crédit ouvert pour 1908 avait été élevé de 1000 francs, parce qu'on se proposait de faire donner, pendant le stage des candidats, l'enseignement pratique d'arpentage et de construction de routes, qui doit être organisé par les soins de l'Inspection fédérale des forêts. Cependant, après entente avec le Conseil de l'Ecole polytechnique et transitoirement jusqu'à la réorganisation de l'Ecole forestière, ces cours seront laissés à l'Ecole, qui ne devra les faire tenir que lorsque l'examen scientifique aura été subi avec succès. La direction de ces cours in-